

*Interview avec Pascal, salarié du comité 59 et éducateur sportif de judo*

**Dans quel type d'activité es-tu impliqué ?**

Je suis éducateur sportif diplômé d'état et intervins dans 3 clubs de judo avec différents publics de la petite enfance, aux jeunes et adultes ainsi que des personnes en situation de handicap. Cela fait 25 ans que j'enseigne le judo. Je suis dans le club de Dechy depuis mes débuts. Par ailleurs, le Comité du Nord a une convention avec un Institut Médico-Educatif (IME) et je prends deux groupes d'enfants par semaine : un le lundi pour de l'initiation judo et un autre le mercredi pour des activités motrices.

**Comment organises-tu les séances ? Quel déroulement ?**

Lors de mes interventions avec l'IME, les éducateurs sont toujours présents. Pour le judo, c'est un groupe de jeunes autistes avec pour certains des handicaps moteurs. Il y a déjà un groupe qui est intégré dans un de mes clubs et qui suit une fois par semaine un cours avec tous les adhérents. L'intégration en pratiques partagées se passe très bien. Ils participent aussi parfois aux compétitions, selon leur retour dans leurs familles et l'accord de celles-ci. Le mercredi, c'est un groupe d'enfants qui profite des installations du groupe « petite enfance » du club d'Auby. J'installe des parcours de motricité selon leur niveau. Plus grands, ces mêmes jeunes arrêtent leur activité sportive et sont accueillis dans d'autres IME.

D'ailleurs, la saison prochaine, nous avons fait le choix d'établir des conventions avec les IME pour intervenir dans leur structure et proposer des activités de sport adapté c'est à dire des activités sportives en direction des personnes en situation de handicap mental. Pour encadrer ce type de public, j'ai donc suivi un module de formation organisée par la fédération handisport. Depuis, au comité, nous privilégions un module de formation sur la connaissance des handicaps, dans le cadre de l'UC1 des Brevets Fédéraux d'Animation de toutes les activités sportives. Ils bénéficient donc d'une information sur le handicap.

Nous organisons alors des séances sportives adaptées en fonction du public, de leurs besoins et capacités. L'intérêt c'est que les plus petits ou encore nos jeunes valides et en situation de handicap puissent s'épanouir pleinement.

Dans mes clubs de judo, il y a des activités pour les plus petits soit activités motrices, soit baby-judo. C'est moi qui, dans le club de Dechy, les encadre. C'est une séance avec des parcours et je continue avec des jeux d'opposition. Les parents n'interviennent que pour aider dans les activités motrices. Dans mes cours de judo pour les jeunes enfants, je privilégie les jeux d'opposition, la technique vient plus tard.

**Exemple d'une situation de jeu proposée :**

Quand on parle de baby-judo, on parle surtout de jeux d'opposition. Des exercices ludiques où on travaille la préhension, avec, par exemple, des situations de pousser, tirer, aller au contact de l'autre, on s'oppose, on se défend individuellement ou en groupes, sans oublier d'affiner l'équilibre et la vitesse. On développe aussi les notions très importantes de stratégie et de tactique. Beaucoup de jeux à règles traditionnels connus de tous, parfois adaptés, permettent de préparer aux compétences nécessaires à la pratique du judo.